

Ordre du jour :

Ajout à l'ordre du jour du point n°8

- 1 - Approbation du compte rendu du Conseil Scientifique du 24 mai 2012
- 2 - Informations concernant les demandes de financement auprès du Conseil Scientifique de l'UVHC pour l'année 2013
- 3 - Bilan d'étape sur les thèses numériques de l'UVHC (SCD)
- 4 - DBM recherche n°1 de l'année 2012 (914 et 915)
- 5 - Demandes de financement auprès du Conseil Régional pour l'organisation de manifestations scientifiques de l'année 2013 :
 - « *Ecole Thématique Intelligence Ambiante* » (LAMIH)
- 6 - Avis sur les projets de recherche :
 - CPER-PO « CISIT - Phase 5 » (LAMIH-LMCPA-DOAE-TEMPO)
 - ARCIR « BioCerMed » (LMCPA)
- 7 - Avis sur les conventions de recherche :
 - Accord cadre UVHC-Polyclinique du Parc (LAMIH)
 - Contrat de recherche partenariale « encrassement joint » - UVHC-JSPM (LMCPA)
 - Contrat de recherche partenariale UVHC- NOLAM EMBEDDED SYSTEMS dans le cadre de la thèse CIFRE de V. VISWANATHAN (LAMIH)
 - Contrat de recherche partenariale « AERO1 » (UVHC-EUROCOPTER) relatif à la thèse d'O. SOUISSI (LAMIH)
- 8 - Présentation du GIS H2H (DeVisu)
- 9 - Questions diverses

1 - Approbation du compte rendu du Conseil Scientifique du 24 mai 2012

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Mme LECLERCQ absente lors du dernier Conseil Scientifique souhaite obtenir des éclaircissements sur la manière dont ont été choisis les membres des commissions statutaires de l'UVHC. Toutes les candidatures n'ayant pas été prises en compte selon elle. M. ARTIBA indique que le vote sur ce point n'a fait l'objet d'aucune contestation et que pour certaines commissions il a même fallu réclamer des candidats.

2 - Informations concernant les demandes de financement auprès du Conseil Scientifique de l'UVHC pour l'organisation de manifestations scientifiques de l'année 2013

M. ARTIBA présente les critères de recevabilité des demandes de financement auprès du Conseil Scientifique pour l'organisation de manifestation scientifique, certains d'entre eux ayant été revus :

- Aucun critère relatif à la localisation de la manifestation, toutefois la priorité sera donnée à celles ayant lieu à l'UVHC.
- La composante de recherche doit participer au financement de la manifestation à chaque fois qu'un financement est sollicité au CS au titre de la politique scientifique.
- Toute demande doit faire l'objet d'un financement extérieur à l'UVHC par ailleurs.
- Il est possible de cumuler une demande d'aide auprès du Conseil Régional et auprès du CS de l'UVHC.

Les demandes de financement auprès du Conseil Scientifique de l'UVHC durant l'année 2012 ont été nombreuses et n'ont pu toutes être satisfaites (l'enveloppe a été épuisée au fur et à mesure des demandes) ; c'est la raison pour laquelle, en vue de permettre le financement d'un plus grand nombre de manifestations scientifiques pour l'année 2013, la solution suivante a été choisie :

- L'ensemble des enseignants-chercheurs et directeurs de composantes de recherche sera informé par courriel de l'examen des demandes de financement lors d'un Conseil Scientifique unique, donc une fois par an - cette année vraisemblablement en novembre ou décembre 2012, c'est-à-dire lorsque le budget de la recherche pour l'année 2013 sera déterminé. Le directeur de composante de recherche devra émettre un ordre de priorité des demandes qui concernent sa composante.

Le Conseil Scientifique pourrait ainsi donner une suite favorable aux seules demandes qu'il juge le plus opportun de financer.

- Le montant de l'aide attribuée sera déterminé au cas par cas selon notamment l'envergure et l'intérêt de la manifestation scientifique.

M. ARTIBA précise que la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole verse une enveloppe de 5 000 euros par an à l'UVHC uniquement pour les manifestations organisées dans le domaine des SHS.

Mme BONNAFOUS précise que le budget consacré aux manifestations scientifiques de l'année 2013 sera proposé au regard des années précédentes et en prenant en considération les autres actions de la politique scientifique. La pratique qui s'observe actuellement est celle de la fongibilité entre ces différentes activités dans le cadre d'une enveloppe globale plafonnée dédiée à la politique scientifique.

Mme GIRARD souhaite qu'il soit présenté au Conseil Scientifique un état des lieux des financements qu'il a accordés.

Mme BONNAFOUS rappelle que l'an dernier le CS a eu les données budgétaires de la politique scientifique. D'ici la fin de l'année le point sera fait par action de politique scientifique (exemple : sur la question des enseignants invités).

3 - Bilan d'étape sur les thèses numériques de l'UVHC (SCD)

Cette présentation des thèses numériques à l'UVHC est réalisée par Mme TRUFFERT.

Ce projet a été lancé il y a trois ans et a été entériné par les conseils centraux de l'UVHC (CS puis CA) : toutes les thèses soutenues à partir du 1^{er} février 2012 doivent être déposées sous format électronique.

Mme BONNAFOUS demande si le guide du doctorant vise uniquement le dépôt électronique des thèses ou contient également d'autres sujets relatifs notamment à l'accueil ou au départ des doctorants. Mme TRUFFERT indique que ce guide renseigne les doctorants sur le dépôt de la thèse, de quelle manière valoriser celle-ci, mais ne voit aucun inconvénient à l'intégration d'autres aspects dans ce guide. Une interface avec la DRV à ce sujet serait d'ailleurs nécessaire (Mme TRUFFERT rappelle qu'à l'époque de la conception de ce guide, la DRV avait déjà été associée).

Mme TRUFFERT présente l'interface de THEOREME (outil issu de la collaboration SCD/DSI) : THEses Open access REcherche MEmoires, qui est une archive institutionnelle de l'UVHC : site de l'établissement donnant accès libre aux thèses numériques mais aussi aux mémoires, thèses numérisées rétroactivement, publications scientifiques, données de la recherche, etc. de l'établissement.

4 - DBM recherche n°1 de l'année 2012 (914 et 915)

Mme BONNAFOUS présente la DBM recherche n°1.

La DBM de rattachement pour le CF 915 s'élève à 325 450 € en dépenses et en recettes. L'objectif de cette première DBM est de rattacher au budget des montants qui n'étaient pas prévus au Budget Initial 2012.

La DBM de report du CF 915, qui s'élève à 67 211,81 € en recettes et en dépenses, est une DBM purement technique, il s'agit des reports des dépenses d'investissement qui n'ont pu être rattachées à l'exercice 2011. Il s'agit essentiellement de dépenses d'investissement relatives à la catapulte.

La DBM de transfert permet de modifier l'affectation budgétaire initiale entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour un montant de 25 000 euros : il s'agit d'évolutions dans deux projets de recherche partenariale pour lesquels il convient de répondre à l'obligation contractuelle de moyens.

Concernant le CF 914, on constate uniquement une DBM de rattachement (recettes nouvelles du second semestre) s'élevant en dépenses et en recettes à 31 065 € ; 70% des recettes sont des reversements de Valutec à l'UVHC au titre des contrats de prestations de service gérés par Valutec pour les composantes de recherche UVHC.

Mme LECLERCQ demande pourquoi le détail de la DBM ne figure pas dans les tableaux qui ont été transmis aux Conseillers, elle déplore un manque d'explications pour le vote. Mme BONNAFOUS signale qu'il s'agit d'un document émanant de la DAF qui est voté tel quel en Conseil d'Administration. En revanche, les données commentées sont transmises à la DAF par la DRV pour en permettre l'instruction. Elle précise par ailleurs que les projets sont présentés au Conseil Scientifique, la DBM de rattachement représentant la traduction financière.

Mme LECLERCQ souhaite par ailleurs obtenir des explications sur la DBM de report : il est fait état de bons de commande dont le service n'a pas été fait l'année précédente. Mme BONNAFOUS indique que si le principe d'annuité budgétaire s'applique en comptabilité publique, la comptabilité publique tient aussi compte de la spécificité des projets pluriannuels pour lesquels le report des crédits non consommés est réglementaire. Or dans le domaine de la recherche, une partie des ressources provient de projets pluriannuels, la durée de la thèse étant régulièrement l'unité de temps.

M. CADET fait remarquer que la gestion Valutec n'est pas distincte de la gestion UVHC. Mme BONNAFOUS répond qu'elle est bien distincte, l'intégralité des prestations de service sont mises en gestion à Valutec mais un reversement est opéré au profit de l'UVHC. L'an dernier 50% des prestations de service étaient encore gérées par l'UVHC, aujourd'hui il y en a très peu (quelques prestations du LMCPA).

Mme GIRARD rappelle que l'an dernier, à la même période, les plaintes des enseignants-chercheurs au sujet des reports de crédits étaient nombreuses et demande ce qu'il en est pour cette année. Mme BONNAFOUS indique que le principe du non report de crédits hors contrats pluriannuels s'applique.

Le mécontentement au titre de l'exercice 2011 était lié au centre financier 914 (activités dites commerciales) pour lesquelles les crédits avaient été ouverts au BI à minima sans tenir compte des contrats de prestations de service dont la durée s'exerçait sur 2 exercices, manquant ainsi au principe de soutenabilité budgétaire lié à l'obligation de moyens et de résultats de ces contrats, d'où une DBM très importante.

Le mécontentement au titre de l'exercice de 2012 est lié au déphasage entre les dialogues de gestion relatifs au fonctionnement et à l'investissement. En vue de l'établissement du BI 2012, un dialogue de gestion a été initié en septembre 2011 auprès des composantes de recherche par le biais de l'identification des besoins par activité à partir d'un document commun partagé intégrant les besoins en investissement dont les investissements sur projet de contrats de recherche partenariale. Le fait est que le dialogue de gestion sur l'investissement a été reporté à février 2012 dans le cadre d'un plan d'investissement annuel. Les directeurs de composante de recherche auraient préféré avoir ce dialogue en même temps que celui sur le fonctionnement.

Voté favorablement à l'unanimité moins une abstention.

Cette DBM sera soumise au vote du Conseil d'Administration du 5 juillet 2012.

5 - Demandes de financement auprès du Conseil Régional pour l'organisation de manifestations scientifiques de l'année 2013 :

Un seul dossier de demande de subvention pour l'aide à l'organisation de manifestations scientifiques a été déposé.

L'appel à candidatures concerne les colloques de l'année 2013 ainsi que les symposiums et écoles thématiques organisées durant le premier semestre 2013.

- « Ecole Thématique Intelligence Ambiante »(LAMIH)

M. DELOT présente la troisième édition de cette école thématique organisée du 1^{er} au 5 juillet 2013 à Lille et ayant pour sujet les verrous informatiques liés à l'émergence des terminaux mobiles (capteurs, smartphones, robots, etc.) et des réseaux sans fil permettant d'échanger les uns avec les autres, en détaillant son budget prévisionnel.

Une subvention de 10 000 euros est demandée au Conseil Régional dans le cadre de cette manifestation scientifique.

Mme BONNAFOUS précise que l'établissement gestionnaire de cet événement n'est pas l'UVHC, mais le CNRS.

Le Conseil Scientifique se prononce favorablement à l'unanimité sur ce dossier.

6 - Avis sur les projets de recherche :

- CPER-PO « CISIT - Phase 5 » (LAMIH-LMCPA-DOAE-TEMPO)

M. MARKIEWICZ présente la demande de subvention au titre du CPER-PO 2007-2013 pour le projet phare CISIT - Campus International sur la Sécurité et l'Intermodalité dans les Transports - Phase 5 auquel sont associées les composantes de recherche suivantes : LAMIH (pilote), LMCPA, DOAE, TEMPO.

Objectifs :

- Gestion optimale des chaînes multimodales : rendre les systèmes de transports de masse plus efficaces en termes environnementaux ;
- Nouveaux défis pour les véhicules propres, légers et sécuritaires : rendre les véhicules plus propres, plus économes et plus durables tout en maintenant un niveau de sécurité optimum ;
- Mobilité intelligente, sûre et sécurisée : favoriser l'intelligence des systèmes embarqués ;
- Sécurité morphoadaptative et facteurs humains : traiter des facteurs humains dans la sécurité et la mobilité.

Subvention demandée (à 100% du coût du projet) : 1 037 670 €, durée : 23 mois.

Partenaires institutionnels impliqués : USTL, ECL, EMD, IFSTTAR, CREPIM, CNRS, M2A, ONERA, Université d'Artois.

M. MAZRKIEWICZ explique que la vision à long terme de ce CISIT est de devenir un centre européen leader en termes de transports. Mme TRUFFERT demande qu'abritera le bâtiment CISIT. M. MARKIEWICZ : que des valenciennes, l'équipe mécanique du LAMIH et TEMPO et un espace dédié « showroom » CISIT. Il s'agit d'une grande plateforme technologique mutualisée entre ces équipes, équipée de démonstrateurs techniques mobiles.

M. MARKIEWICZ précise que CISIT n'est pas une structure juridique dotée de la personnalité morale.

Mme GIRARD indique que le rapport d'activités du CISIT est disponible sur le site internet : www.cisit.org

Le Conseil Scientifique se prononce favorablement à l'unanimité.

- **ARCIR « BioCerMed » (LMCPA)**

M. HORNEZ présente le projet de recherche « BioCerMed » (Implants biocéramiques fonctionnalisés pour utilisations médicales anti-infectieuses et anti-cancéreuses), pour lequel une subvention au titre des ARCIR 2007-2013 – volet Dynamique – est demandée.

Objectif : réalisation de structures macroporeuses en biocéramique en vue de leur fonctionnalisation pour utilisations anti-bactériennes ou anti-cancéreuses.

Subvention demandée : 30 000 €, durée : 36 mois.

Fonds propres : 30 000 € (hors personnels permanents).

Partenaires institutionnels impliqués : Université de Lille 2, USTL.

Mme BONNAFOUS explique que les projets sont présentés au Conseil Scientifique uniquement lorsqu'ils sont sélectionnés ou lorsque des fonds propres sont prévus pour leur réalisation, car cela représente un apport direct pour l'établissement.

Une exigence des ARCIR est liée à son caractère « incitatif » et donc à la nécessité pour l'établissement d'un apport direct en fonds propres (autre que personnels permanents ou frais environnés). Elle précise que l'ARCIR est une Action de Recherche Concertée d'Incitative Régionale au titre des actions du Conseil Régional et que les projets d'ARCIR déposés par les établissements font l'objet d'une expertise scientifique initiée par le Conseil Régional auprès de 2 experts scientifiques du domaine hors région.

Le projet et le dossier afférent de demande de subvention n'a pas encore été déposé auprès du Conseil Régional car l'avis du CS est nécessaire avant la signature du Président, l'extrait de délibération du CS étant un élément figurant au sein du dossier lors du dépôt de la demande de subvention. La question qui est posée au Conseil Scientifique est celle de l'opportunité scientifique ; la somme prévue en fonds propres sera proposée lors du dialogue de gestion pour le BI 2013.

M. ABRAMOVICI demande si la DRV a une idée du nombre de projets ARCIR qui seront déposés cette année, Mme BONNAFOUS répond que non, ce nombre est fluctuant d'une année à l'autre (2 et 5 déposés les années précédentes).

M. DOGHECHE considère que ce projet pourrait donner une visibilité régionale à l'UVHC dans le domaine médical. M. HORNEZ ajoute que les résultats de ce projet sont potentiellement brevetables.

Le Conseil Scientifique émet un avis favorable à l'unanimité moins une abstention.

7 - Avis sur les conventions de recherche :

- **Accord cadre UVHC-Polyclinique du Parc (LAMIH)**

M. LETENEUR (en l'absence de M. BARBIER) présente cet accord cadre ayant pour objectif de formaliser un partenariat de recherche dans les domaines :

- de l'analyse du mouvement, de la biocéramique et de la physiologie ;

- de la mise au point de protocoles d'évaluation, utilisables en clinique, concernant l'étude des mouvements humains.

Les recherches et les études mises en œuvre dans le cadre de cette collaboration portent sur l'analyse des mouvements humains de sujets sains ou pathologiques.

Cet accord cadre a pour objet de déterminer les conditions de la collaboration entre l'UVHC et la Polyclinique du Parc pour la réalisation des Programmes menés au sein du « Laboratoire du Mouvement », ainsi que les droits et obligations des parties en matière de protection des résultats, de droits de propriété intellectuelle et d'exploitation.

Mme BONNAFOUS précise que les négociations ont duré 9 mois sur ce contrat.

- **Contrat « encrassement joint » - UVHC-JSPM (LMCPA)**

M. COURTOIS présente ce contrat d'encadrement de recherche collaboratif entre l'UVHC et JSPM ayant pour objectif de définir les conditions de la participation de l'UVHC à la réalisation de la recherche en collaboration avec JSPM dont le sujet est : « *L'encrassement de surface du joint n°1 de la pompe primaire du circuit de refroidissement* ».

Financement de l'industriel : 50 830 € (du 1/02/2011 au 10/12/2012).

Fonds propres : 18 922 € (dont 17 826 € de frais de personnels permanents).

Mme BONNAFOUS signale qu'à l'époque de la signature de ce contrat les frais environnés engendrés par le projet n'étaient pas comptabilisés, c'est le cas aujourd'hui.

- **Contrat de collaboration de recherche UVHC- NOLAM EMBEDDED SYSTEMS dans le cadre de la thèse CIFRE de V. VISWANATHAN (LAMIH)**

M. BEN ATITALLAH présente ce contrat de collaboration de recherche entre l'UVHC et la société NOLAM EMBEDDED SYSTEMS, dans le cadre de la thèse CIFRE de V. VISWANATHAN, ayant pour objet de déterminer les conditions de la participation de l'UVHC et de la société à l'encadrement de la thèse de doctorat de V. VISWANATHAN qui a pour sujet : « *Architecture complexe FPGA dans le cas de traitement du signal parallèle adaptif* ».

Financement de l'industriel : 9 448 €, durée : 36 mois.

Fonds propres : 28 282 € (dont 16 270 € de frais de personnels permanents).

- **Contrat de recherche collaborative « AERO1 » (UVHC-EUROCOPTER) pour l'encadrement de la thèse d' O. SOUISSI (LAMIH)**

M. BEN ATITALLAH présente ce second contrat dans lequel il est impliqué en tant que co-encadrant, il s'agit d'un contrat de recherche collaborative entre l'UVHC et EUROCOPTER, ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'UVHC et EUROCOPTER collaborent pour assister O. SOUISSI, doctorant contractuel de l'UVHC, dans la réalisation de ses travaux de recherche.

Financement de l'industriel : 53 820 €, durée : 36 mois.

Fonds propres : 265 166 € (dont 67 791 € de frais de personnels permanents et 81 324 € de frais de personnel non-permanent (doctorant contractuel)).

Mme GIRARD estime que l'ensemble de ces contrats représente un important investissement financier de la part de l'UVHC. Mme BONNAFOUS indique que l'UVHC affiche des coûts complets en matière de recherche partenariale depuis l'automne 2011. En effet, désormais les frais environnés et de personnels permanents sont affichés, ce qui n'était pas le cas précédemment. Les frais environnés relèvent d'inducteurs de coûts issus de la comptabilité analytique de l'établissement dans le domaine de la recherche. Les chiffres sont produits par le Service d'Aide au Pilotage et le contrôleur de gestion et sont revus annuellement en fonction de la clôture de l'exercice N-2.

Le Conseil Scientifique se prononce favorablement à l'unanimité sur la totalité de ces contrats.

8 - Présentation du GIS H2H (DeVisu)

Le Conseil Scientifique réuni le 2 février 2012 avait émis un avis favorable à l'unanimité sur l'opportunité de l'adhésion de l'UVHC au GIS H2H au regard de sa politique (validé au Conseil d'Administration du 16 février 2012). Les membres avaient alors exprimé leur souhait d'assister à une présentation PPT du projet (car seule la convention leur avait été transmise).

Mme MERVIEL présente ainsi les objectifs, les partenaires et les projets développés dans le cadre de ce GIS.

9 - Questions diverses

M. ABRAMOVICI soulève le problème de la hausse constante des frais de ressources numériques au SCD, ayant pour conséquence cette année une diminution de 13% de la documentation scientifique. En raison des difficultés pour le SCD d'abonner l'université à la documentation numérique demandée par les enseignants-chercheurs ou de maintenir certains abonnements, M. ABRAMOVICI indique qu'il est nécessaire de faire des choix. Il souhaiterait que cette question soit débattue lors d'un prochain Conseil Scientifique.

Mme GIRARD demande un retour d'informations sur la dernière rencontre sur les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mme BONNAFOUS lui indique que toutes ces données sont publiques et disponibles sur le site internet du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Valenciennes, le 25 juin 2012

Le Vice-Président Recherche et Etudes Doctorales

Abdelhakim ARTIBA

Présidence du C. S. : M. ARTIBA, Vice-Président Recherche et Etudes Doctorales

Présents :

Collège A : Mme RIVENQ
MM. ABRAMOVICI, COUDOUX, DAMBRINE, DOGHECHE, DUBAR, KOLSKI,

Collège B : M. SODAÏGUI

Collège C : MM. BELLALIJ, JUNOT, PETIT, SENTOUH, SIGUOIRT

Collège E : Mmes GIRARD, LECLERCQ
M. GARÇON

Collège des Usagers : MM. PERCHAT, ZAMBRANO REY

**Personnalités
Extérieures :**

MM. CADET, DELBECQ, ZINGRAFF

Invités :

Mmes BONNAFOUS, LERICHE, TRUFFERT

MM. GAZALET

**Ont donné
pouvoir :**

M. LAMBRECHT à M. PETIT, M. ZIEGER à M. KOLSKI, M. GRONDEL à Mme RIVENQ, Mme BARAT à M. JUNOT, M. MICHEL à M. SIGUIRT, M. CIRY à M. DAMBRINE, Mme DE AZEVEDO à Mme LECLERCQ, M. KAMINSKI à M. ZINGRAFF, Mme VANLAECKE à M. CADET

Excusés :

Mmes BUQUET, PAILLOUS

MM. BELANGER, LOCHEGNIES